

De l'impartialité d'un reportage de l'émission scientifique *Découverte*



Le 6 avril 2008, l'émission à caractère scientifique *Découverte* diffusait un reportage en deux parties intitulé « Wi Fi » sur les « dangers » du cellulaire et des réseaux sans fil. Ce reportage a profondément choqué plusieurs de mes collègues scientifiques et moi-même par son manque

de rigueur et d'objectivité. Au cours des mois qui ont suivi, nous sommes intervenus auprès du rédacteur en chef, Pierre Sormany, afin que l'émission rétablisse les faits et présente au public une image plus juste du sujet. Comme nos efforts n'ont pas abouti, le 10 septembre 2008, nous avons déposé une plainte formelle auprès de Julie Miville-Dechêne, l'ombudsman de Radio-Canada. Vous trouverez ci-dessous le texte de la lettre que nous lui avons envoyée ainsi que le sommaire de sa décision, rendue le 31 octobre 2008. L'émission de *Découverte* du 6 avril 2008, ainsi que l'accès au texte complet de la révision de l'ombudsman, sont disponibles sur le web à :

http://www.radio-canada.ca/actualite/v2/decouverte/niveau2_liste89_200804.shtml

Lettre à l'ombudsman :

Montréal, le 10 septembre 2008,

Madame Miville-Dechêne,

Nous n'avons toujours pas reçu de réponse au dernier courriel envoyé à M. Sormany, le 20 août. C'est pourquoi, avec mes collègues nommés ci-dessous, nous vous demandons formellement d'examiner l'objectivité de l'émission *Découverte* du 6 avril 2008, intitulée « Wi-fi ».

Nous mettons celle-ci en cause, entre autres pour les raisons suivantes :

- L'émission permet à Mme Havas de présenter ses idées en détail mais elle ne fait aucune place à d'autres experts afin de présenter les arguments contraires, arguments qui sont ceux de la majorité du monde scientifique, tels que représentés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le National Cancer Institute, l'American Cancer Society, la FDA et le CDC. Je cite la conclusion du rapport de L'OMS à ce sujet :

Compte tenu des très faibles niveaux d'exposition et des résultats des travaux de recherche obtenus à ce jour, il n'existe aucun élément scientifique probant confirmant d'éventuels effets nocifs des stations de base et des réseaux sans fil pour la santé.

- L'émission fait cas d'études à la méthodologie biaisée pour avancer son point de vue. Par contre, elle omet de mentionner même une seule des nombreuses études qui prouvent l'innocuité des réseaux Wi-fi et du téléphone cellulaire. En particulier, il n'est fait aucune mention de la plus importante étude épidémiologique à ce sujet, celle publiée en 2006, dans le respecté *Journal of the National Cancer Society*, qui a été réalisée auprès de 420 000 utilisateurs de cellulaire au Danemark, y compris des milliers possédant leur appareil depuis au moins dix ans. Cette étude exhaustive n'a mis au jour aucun lien entre l'utilisation du téléphone cellulaire et le cancer.

- L'émission choisit de mentionner sélectivement les passages de documents qui semblent soutenir son point de vue en omettant ceux qui ne le soutiennent pas. Cela, en particulier au sujet de l'hypersensibilité électromagnétique (HSEM), à laquelle il est fait une grande place dans l'émission. On nous apprend qu'un document de l'OMS reconnaît les symptômes de l'HSEM. Par contre, on garde sous silence le fait que ce même document indique que, et je cite :

Des études bien contrôlées et menées en double aveugle ont montré que ces symptômes n'étaient pas corrélés avec l'exposition aux CEM (courants électromagnétiques).

Et que:

Il existe aussi certains éléments indiquant que ces symptômes peuvent être dus à des maladies psychiatriques préexistantes, ainsi qu'à des réactions de stress résultant de la crainte inspirée par les éventuels effets sur la santé des CEM, plutôt que de l'exposition aux CEM elle-même.

À notre vue, cette omission, en particulier, est un manquement flagrant à l'éthique journalistique.

L'émission laisse sous-entendre que les mesures de puissance de RF prises dans la cuisine avec Mme Havas et au bas de la tour de cellulaire sont une illustration du laxisme des normes canadiennes. Il n'est pas mentionné qu'en fait, ces mesures extrêmement faibles, 10 000 fois plus faibles que les normes canadiennes, sont du même ordre de grandeur que les normes de Salzbourg, qui sont données en exemple par l'émission comme étant rigoureuses.

- L'émission, en plus d'utiliser des données scientifiques défaillantes, présente ses arguments avec une mise en scène, musique et graphisme destinés à semer la crainte, une approche non propice à un examen objectif du sujet.
- Le manque d'objectivité de l'émission est encore plus flagrant quand elle est comparée à deux autres émissions sur le sujet qui ont été entendues récemment sur les ondes de Radio-Canada. Celle des *Années lumières* du 2 juin et, plus récemment, celle de *Maisonneuve à l'écoute* du 28 août qui, elles, respectaient les normes de rigueur journalistique.

En conclusion, il est de notre opinion que l'émission présentait le sujet du Wi-fi de façon tendancieuse, alarmiste et sans la rigueur à laquelle on devrait s'attendre d'une émission scientifique. Il est impératif qu'une mise à jour soit faite pour en corriger les lacunes et de donner une information juste et équilibrée au public. Pour ce faire, nous avons accumulé une somme de données scientifiques et avons une liste d'experts. Nous sommes prêts à vous rencontrer et à partager ces données avec vous.

En attendant une réponse de votre part, veuillez agréer, Madame Miville-Dechénes, l'expression de nos sentiments distingués,

Ariel Fenster, Ph.D.

Guillaume Fillion, B.Sc.

Harvey Kofsky, Peng.

Joe Schwarcz, Ph.D.

Lorne Trottier, Ph.D.

Sommaire de la décision de l'ombudsman :

Les plaignants estiment que l'émission *Découverte* sur le danger des micro-ondes est alarmiste, manque d'objectivité, et ne tient pas compte des études démontrant l'innocuité des champs électromagnétiques.

L'émission est en grande partie basée sur le témoignage d'une seule experte convaincue des dangers des micro-ondes. Le reste du reportage aurait dû chercher à rétablir l'équilibre des points de vue.

Pourtant, le reportage ne mentionne pas que la communauté scientifique est divisée, que les études inquiétantes citées ne sont pas concluantes et, qu'enfin, aucune relation de cause à effet n'a encore été prouvée entre les symptômes observés chez les humains et les champs électromagnétiques.

En conclusion, le reportage manque d'équilibre.